

# La santé des enfants accompagnés par L'ASE, comment faire évoluer les pratiques : quels outils, quels dispositifs ?

## La démarche de l'ASE de Paris

Rencontre du 3 Novembre 2016

Eugénie Hammel, cheffe du bureau de l'ASE de Paris

# Contexte parisien et spécificités

- ❖ Un nombre élevés d'enfants concernés par une mesure de protection de l'enfance à Paris :
  - ✓ 4953 enfants confiés dans le cadre d'une mesure d'accueil
  - ✓ 3976 enfants accompagnés en milieu ouvert
- ❖ A souligner : le nombre important de MNA (717) et de jeunes majeurs (1302) accompagnés par l'ASE
- ❖ Une offre de santé importante mais des besoins ciblés non couverts
- ❖ Des enfants confiés accueillis pour un peu moins de 50 % hors du territoire parisien

# Organisation de l'ASE de Paris

- La Sous Direction des Actions Familiales et éducatives organisée en 5 Bureaux opérationnels
- 3 bureaux pilotant l'offre d'accueil et l'offre de milieu ouvert (accueil familial et établissements publics départementaux, structures associatives d'accueil et de milieu ouvert)
  - accompagnement de proximité en matière de santé
- 1 bureau en charge du suivi des parcours et de la référence socio-éducative (Bureau de l'ASE)
  - parcours de santé; partenariats et articulations avec la famille et les acteurs institutionnels
- 1 bureau des droits de l'enfant et de l'adoption
  - santé des enfants proposés à l'adoption ou pupilles

# Les principales orientations du schéma départemental

## **Des objectifs articulant différents registres :**

- Connaissance : mieux connaître les difficultés de santé, documenter l'impact des violences subies sur la santé
- Prévention : prévenir les conduites à risques et repérer le plus en amont possible les signes de souffrance psychique
- Articulations entre acteurs : articuler l'ASE avec les partenaires de la santé (PMI, bureau de la santé scolaire, pédopsychiatrie et psychiatrie adulte, maternités, CPEF, MDA, structures médico-sociales...), garantir le droit des parents et conforter leur place
- Continuité et cohérence : mettre en place un parcours de santé
- Qualité de prise en charge : améliorer la prise en charge des jeunes atteints de maladie chronique ou en situation de handicap

# Une démarche opérationnelle fondée sur plusieurs axes de travail simultanés

- La clarification du cadre juridique de l'intervention en santé (lieu de la décision; partage / conservation de l'information en santé)
- La formalisation des partenariats et de leur suivi
- L'identification de personnes / équipes ressources en interne sur les questions de santé, la mise en place d'instances de travail et d'outils
- L'identification et le partage des priorités sur la période de mise en œuvre du schéma départemental (feuille de route)

# La clarification du cadre juridique

**La réalisation de fiches juridiques construites sur le modèle suivant :**

- un résumé des principes généraux et des références aux textes en vigueur,
- une explication de ces principes généraux,
- la conduite à tenir dans le domaine concerné.

**Des fiches qui se veulent simples et accessibles diffusées en interne à l'ASE et aux structures d'accueil.**

# La clarification du cadre juridique

## **Des thèmes clés autour de l'articulation des questions juridiques et de santé :**

- autorité parentale et autorisations de soins
  - Le dossier médical
  - Le secret médical
  - Le carnet de santé
  - l'obligation d'information médicale
- Progressivement, ces fiches seront complétées, déclinées et actualisées selon les différentes étapes du parcours de santé.

# La formalisation des partenariats

## **L'association des acteurs de santé en amont de l'admission en protection de l'enfance :**

- Association des directions des hôpitaux parisiens et de l'ordre départemental des médecins au protocole de traitement des informations préoccupantes actualisé en 2016
- L'association systématique de la PMI aux évaluations en protection de l'enfance pour les moins de 6 ans ou son information pour les enfants de 3 à 6 ans scolarisés en école publique



# La formalisation des partenariats

## Quelques exemples de formalisation de conventions protocoles, processus :

- Une convention avec l'espace santé jeune de l'Hôtel Dieu
- Une convention avec l'équipe mobile de pédopsychiatrie rattachée à l'hôpital Sainte Anne
- La nomination de référents ASE / Pédopsychiatrie pour faciliter les échanges
- Une convention en cours d'actualisation avec la CPAM
- Un protocole de travail avec la MDPH
- Un protocole en cours d'élaboration avec la Sous Direction de la Santé pour la systématisation de la proposition de certains dépistages auprès des publics à risque

# La réorganisation des ressources et procédures internes

## Deux fonctions repensées ou créées en 2015-2016 au sein du BASE :

- La réorganisation en 2015 des compétences médicales et paramédicales au sein d'une cellule santé unique placée auprès de la direction de bureau, composée de 2 médecins, un pédopsychiatre, une infirmière
- la mise en place d'une articulation et d'outils entre la cellule santé CRIP et secteurs du BASE
- La création en 2016 d'un CSE chargé de mission troubles psychiques et handicap et la mise en place de référents handicap dans les secteurs de l'ASE

# La mise en place d'instances dédiées

- La commission troubles psychiques mensuelle
- Les réunions deux jeudis par mois avec la MDPH sur les situations individuelles
- L'organisation de points réguliers entre la cellule santé et les secteurs de l'ASE
- Les réunions régulières entre la chargée de mission troubles psychiques / handicap et les référents handicap des secteurs de l'ASE

# Des priorités de travail identifiées

## **Consolider les bilans de santé à l'admission :**

- À partir des acquis construits autour des lieux d'accueil
- En consolidant le partenariat avec la PMI (protocole)
- En s'appuyant sur la nouvelle convention avec la CPAM et en renforçant les liens avec le centre d'examen de santé
- En articulant les dispositifs dédiés aux MNA entre les phases de mise à l'abri, d'accueil temporaire et d'accueil pérenne pour une prise en compte au plus tôt des questions de santé

# Les priorités suite

**Clarifier le contenu et la conservation des éléments du parcours de santé:**

- Le dossier médical « vivant »
- Le dossier médical « mémoire » et la traçabilité du parcours de santé

**Déployer le volet santé du PPE**

**Accompagner l'appropriation des enjeux de santé par l'ensemble des intervenants dans le respect des rôles et des places de chacun**